

La lettre du Moulleau N° 20 - décembre 2022

1- EDITO

La concertation entre les habitants et la Ville va se concrétiser au Moulleau prochainement avec la mise en place d'un « atelier citoyen ».

Lors de l'assemblée générale de notre association, en août dernier, Monsieur le Maire avait souhaité que les habitants et les associations se saisissent de cet outil pour exprimer leurs réflexions et présenter leurs propositions d'aménagement et d'embellissement. Ce souhait a été réitéré lors de la réunion de quartier du Moulleau le 25 octobre dernier (voir le compte rendu de cette réunion par Georges Kouri ci-dessous)

A la suite de ces réunions, notre association a donc proposé à la Ville d'initier cette concertation sur deux sites du Moulleau.

- L'aménagement de la place des Arbousiers, à l'extrémité de la promenade Robert Fleury autour du bar restaurant le Bikini et des cabanes liées aux activités de location d'engins de plage.

- L'aménagement du coeur du Moulleau avec l'amélioration de la voirie concernant la piste cyclable, les arrêts de bus et le stationnement pour les livraisons. Sur ces deux sites l'association proposera ses idées.

Nous vous tiendrons informés de l'avancée de cette concertation, mais vous pouvez aussi contacter l'association ou la Ville pour participer à ces réflexions.

Notre association demeure sur son objectif premier qui est la sauvegarde du site du Moulleau, la préservation de son patrimoine naturel, paysager et construit. L'association souhaite ainsi préserver l'identité de ce quartier et y défendre un certain art de vivre.

Il nous faut relayer ici, la parole de nombre d'habitants du Moulleau, préoccupés par les rétrécissements des espaces libres de circulation du fait des extensions des terrasses des bars et restaurants qui « occupent » (moyennant compensation financière), une partie du domaine public devant leur commerce : avenue Notre Dame des Passes, sur la place des Arbousiers et sur l'esplanade de la jetée. A cet égard, l'installation récente d'une tente avenue Notre Dame des Passes, n'est pas du plus bel effet, masquant pour partie les détails de la façade art déco du bar de l'Oubli et la vitrine de la pâtisserie Guignard – Interrogés, les services de la Ville ont confirmé une autorisation donnée pour une installation éphémère en rapport avec « une coupe du monde de football » - L'installation sera démontée en janvier 2023.

L'APRSM, précise une nouvelle fois qu'elle est favorable à l'animation du centre du Moulleau par les commerces et les événements festifs, mais elle souhaite que les règles d'occupation du domaine public soient limitées, clairement précisées et respectées afin que tout cela ne devienne pas des sujets d'agacement, d'énerverment et de dégradations de notre environnement.

Retour sur l'AG 2022 :

L'assemblée générale s'est tenue le 4 août dernier au Tir au Vol en présence de nos élus, Monsieur le Maire, Yves Foulon, Madame Sophie Devilliers, Madame Monique Dubroca et Monsieur Paul Scappazzoni. Cette assemblée

a réuni 70 personnes dont 58 adhérents sur les 107 adhérents à jour de cotisation, et s'est conclue sous le soleil par une dégustation d'huîtres dans les jardins. Le compte-rendu de cette AG est consultable sur le site de l'association : aprsm.fr

Le comptage des adhérents à notre association depuis 2019, dénombre 272 personnes. Nous devons donc relancer quelques 150 personnes pour le renouvellement des adhésions et cotisations.

Nous avons besoin de vous pour faire vivre cette association; plus d'adhérents, c'est plus d'énergie, plus de compétences et de talents, plus de moyens, et donc, plus d'actions au service de notre cadre de vie. Rejoignez nous via notre site internet ou par contact direct - T. 06 17 33 39 11

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

Bertrand Béranger

Quoi de mieux que bien connaître son quartier pour mieux y vivre et mieux le protéger ! un ouvrage sur l'histoire du Moulleau est en préparation.

Voir ci-dessous la note de présentation de l'ouvrage et l'appel de Francis Hanoyer.

L'histoire et le patrimoine du Moulleau

Après avoir travaillé quelques années sur les Abatilles, le parc Pereire, Eyraç et l'Aiguillon, le groupe de travail composé d'adhérents de l'ASSA et de la Société Historique travaille depuis le mois de septembre sur le quartier du Moulleau. L'objectif est de publier au printemps 2023 un ouvrage de synthèse sur l'histoire et le patrimoine du quartier avec quelques itinéraires permettant de découvrir les lieux et villas remarquables. La tâche est ardue car la position excentrée du quartier et surtout son caractère familial ont peu attiré les journalistes et les écrivains. En particulier, il existe peu de plans du quartier entre 1866 et 1906, et l'annonce de la construction des villas remarquables a rarement été annoncée dans la presse. De fait, beaucoup de dates concernant le Moulleau sont approximatives. Par ailleurs, les « sagas » familiales sont toujours belles mais rarement fiables à Arcachon.

Si vous possédez des plans, des documents permettant de connaître, par exemple, la date de construction, le nom de celui qui a fait construire votre villa et pourquoi il a choisi ce style, celui de l'architecte, ces renseignements permettront de mieux la mettre en valeur et de préciser l'histoire de notre quartier.

Nous vous remercions à l'avance de prendre contact avec Francis Hanoyer au 06 28 07 42 12.



La lettre du Moulleau N° 20 - décembre 2022

2 – Compte rendu de la Réunion de quartier

La traditionnelle réunion de quartier du Moulleau a eu lieu le 25 octobre 2022, à l'école primaire du Moulleau en présence de Monsieur Foulon maire d'Arcachon, de Madame Devilliers maire adjointe et du Commandant Mongendre responsable de la sécurité.

Cette réunion a d'abord permis de faire le point sur l'évolution des conseils de quartier:

Ce qui ne change pas:

- Un rendez vous dans le quartier avec Monsieur le maire deux fois par an en avril ou mai et octobre ou novembre.
- Une permanence des élus du quartier le premier **vendredi** de chaque mois de 16 h à 18 h.

Ce qui change:

- Création « d'ateliers citoyens »: Ces ateliers à l'initiative des habitants du quartier ont pour but de créer un groupe de travail de quelques personnes motivées par un sujet sur le quartier (circulation l'été au Moulleau, sécurité, nuisances...). Une personne compétente sur le sujet défini pourra être mise à la disposition du groupe par la mairie si besoin. Si vous souhaitez aborder un sujet précis, d'intérêt commun, il vous suffit de vous inscrire auprès de la mairie.
- Les maisons de quartier: Toutes les maisons de quartier de la ville vont être rénovées. La durée prévue des travaux est de 3 mois à partir du 1er janvier 2023. Cette rénovation comprendra une modification des services postaux avec l'apport d'automates, le développement d'ateliers de formation au numérique ouverts à tous. Ces maisons de quartier vont changer de nom et s'appelleront toutes « M » (M Moulleau, M Abatilles...), M comme M du MAAT et M comme aMour ...)

La deuxième partie de la réunion concernait les questions de l'assistance à Monsieur le Maire:

- Stationnement sur les trottoirs l'été par les estivants gênant le passage des piétons: Monsieur le maire répond qu'il s'agit d'un problème d'incivilité pris en charge par la police mais sur lequel il est difficile de lutter.
- Accès handicapé plage des Arbousiers: Contrairement aux autres plages (Moulleau, Pereire) il n'existe pas d'accès handicapé plage des Arbousiers. Monsieur le maire répond que ce sujet peut faire l'objet d'un atelier citoyen.
- La fibre numérique est elle présente au Moulleau ? : Monsieur le maire répond que la fibre est présente au Moulleau et qu'il faut demander un raccordement à son opérateur téléphonique.
- Circulation l'été au Moulleau en particulier le passage avenue du Maréchal Lyautey servant de déviation pour les gens allant au Pyla. Cette avenue ne permet pas le passage de deux voitures de front du fait du stationnement des véhicules ce qui entraîne parfois l'été une circulation sur les trottoirs pour permettre un croisement de véhicules, ceci étant source d'insécurité pour les riverains.

Monsieur Foulon répond que cela peut faire l'objet d'un atelier mais que l'insécurité et les nuisances occasionnées l'été ne durent que 2 mois et que tout changement provisoire de circulation est accidentogène, qu'il faut donc préférer des solutions pérennes.

- Enterrement des lignes électriques: Chaque fois qu'une voie de circulation est rénovée l'enterrement des lignes électriques est envisagé par la mairie. Cependant la réalisation est dépendante du concessionnaire fournisseur d'électricité et surtout de la planification de sa budgétisation, ceci expliquant les disparités de raccordement.
- Routes défoncées par la racine des pins: le signaler à la mairie
- Nettoyage de la plage du Moulleau: il est évoqué le nettoyage de la plage en face du Bikini qui semble moins fréquent qu'à Pereire. Monsieur Foulon note que toutes les plages sont nettoyées mais signalera à ses services cette remarque.
- Nettoyage de la place à côté du Bikini (lieu des cabanes de surf): Monsieur Foulon répond que le revêtement de sol (graviers) est un revêtement qui se dégrade et note qu'une rénovation est nécessaire.
- Les Moustiques: pas de solution actuellement...

La réunion se termine par les actualités et les projets de la mairie:

- Plan de sobriété énergétique: L'éclairage public est éteint entre 1 h et 6 h du matin. Les monuments sont éteints à 23 h de même que les panneaux lumineux. Illuminations de Noël 3 semaines au lieu d'un mois. Les écoles seront chauffées à 20°, les bureaux à 19° et une baisse de 2° dans les espaces sportifs.
 - Environnement: plantation de mille arbres par an. Un arbre est planté également pour toute nouvelle naissance à Arcachon.
 - Economie: Création d'un espace de Co-Working et formation des commerçants à la vente en ligne
 - Cadre de vie: refonte complète du front de mer. Refonte de l'école Paul Bert, poursuite du développement des pistes cyclables. Réflexion sur les livraisons. Mise à disposition pour les plus de 75 ans d'un transport à la demande (TAD) pour 2 euros. Sécurité renforcée et multiplication de la vidéo-surveillance.
 - Santé: Création d'ateliers nutrition, développement de l'activité physique et priorité donnée à l'autonomie avec le soutien d'ergothérapeutes.
- La mairie met en place une mutuelle municipale. Le choix s'est porté sur la Mutuelle Familiale avec pour but d'assurer une bonne couverture des remboursements avec une mutuelle moins chère. Cette mutuelle aura un interlocuteur unique pour les adhérents et doit accompagner la mairie sur des projets définis: Sport sur ordonnances, télé-consultations (début 2032 ?) Création d'une maison de médecins spécialistes en centre ville.

Georges Kouri

3 – ENVIRONNEMENT

Le SCOT

L'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) du Bassin d'Arcachon touche à sa fin avec l'adoption du Projet d'Aménagement Stratégique. Il s'agit d'un document de planification qui définit les grandes orientations d'aménagement des territoires autour du bassin pour les 15 ou 20 années à venir.

<https://www.sybarval.fr/le-scot/etapes-scot/pas/>

voir aussi la lettre du SCOT

<https://www.sybarval.fr/la-lettre-du-scot/>

Le BANC D'ARGUIN

Le plan de gestion de la réserve naturelle du banc d'Arguin pour la période 2022-2023 proposé par la SEPANSO gestionnaire de la réserve et porté par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) de nouvelle aquitaine, a reçu un avis favorable du conseil de gestion du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon. Le plan donne des orientations qui doivent être encore débattues par les acteurs locaux et les parties prenantes du parc naturel marin.

Ce plan de gestion est à consulter sur notre site aprsm.fr ainsi que divers avis du CSRPN N-A.

A noter que les parcs ostréicoles du sud du banc sont menacés par les assauts de la houle dans la nouvelle configuration du banc avec des brèches dans les trois conches. Certains ostréiculteurs ont subi de grosses pertes début fin novembre.

A noter aussi que 16 tonnes d'huîtres ont été saisies en octobre sur un parc installé sans autorisation dans la réserve naturelle.

4 – POINTS DE VUE ET DEBATS

A la lecture du nouveau Plan de Gestion décennal proposé par la Sepanso, gestionnaire actuel de la RNN du Banc d'Arguin, voté et accepté par cette même Sepanso, (??) nous découvrons que seuls sont considérés, les oiseaux, la flore, les ostréiculteurs et les transports de touristes (UBA) et que par contre les plaisanciers sont oubliés, plus exactement sont soumis à une longue liste d'interdits ! Il en découle donc de facto que les seuls vrais pollueurs de ce remarquable site sont les plaisanciers, ainsi l'Administration a été amenée à prendre de telles mesures à leur rencontre !

Ceci est partiellement vrai, car la trop grande présence humaine nuit très certainement à cet environnement ; à tout problème existe une solution mais certainement pas sous forme de diktats et encore moins lorsque seuls les plaisanciers sont montrés du doigt !

Quant au Banc d'Arguin, il a subi quelques dommages lors des tempêtes automnales qui n'ont rien d'anormal au demeurant en cette saison, il s'est trouvé raccourci et déplacé de près d'un kilomètre au sud, nos "bien pensants" de par leur étonnement sur le sujet ont peu de mémoire et de connaissance et ont oublié les variations du Banc d'Arguin depuis des décennies voire des siècles ce qui est le propre d'un banc de sable !

Par ailleurs ces tempêtes ont détruit des parcs à huîtres, souhaitons que ceux-ci soient rapidement remis en état ou rapidement nettoyés afin de ne pas rester en friches dangereuses comme dans beaucoup d'autres endroits du Bassin !

Peut-être, mais sans grande certitude, à l'été prochain à Arguin, par contre avec certitude passez une bonne fin d'année.

Jean-François Reynaud



2021



1999



1983

© sud-ouest

La lettre du Moulleau N° 20 - décembre 2022

voir aussi : le site de la Confédération des Associations des Usagers du Bassin d'Arcachon avec le lien ci-dessous <https://www.caub-arc-bassin-arcachon.fr/>

Vous y verrez une superbe photo du banc d'Arguin.

4 – urbanisme et constructions

Pour la préservation du site du Moulleau, notre association assure avec l'ASSA le suivi des autorisations d'urbanisme délivrées par la Ville : Permis de Construire (PC), Déclarations Préalables (DP) et autorisations diverses.

Vous pouvez contacter l'association pour vous informer sur ces PC ou DP délivrés – les PC et DP peuvent faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois à partir du 1^{er} jour de l'affichage de l'autorisation sur le terrain.

Les modifications de clôtures et les modifications de façades sont soumis à déclaration préalable – DP.

Les abattages d'arbres sont strictement réglementés et doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation - Déclaration Préalable – et donc d'un affichage réglementaire sur le terrain.

Le plan local d'urbanisme PLU est consultable avec ses pièces annexes sur notre site ou directement sur le site de la Ville d'Arcachon.

Depuis cet été, peu de nouvelles autorisations d'urbanisme ont été délivrées sur le Moulleau..

A signaler :

- Notre association, alliée à des riverains, a déposé un recours gracieux contre un PC délivré en mai 2022 pour un extension de villa au coeur Moulleau avenue Notre Dame des passes – un projet qui déroge aux règles du PLU pour permettre l'installation en résidence principale d'une personne à mobilité réduite (PMR), mais aussi un projet qui densifie les constructions sur une petite parcelle au préjudice de certains riverains. L'association voulait se poser en médiateur par ce recours gracieux – La ville n'a pas donné suite.

- nous suivons toujours de près les autorisations données pour abattages de grands arbres avec une attention toute particulière pour les grands pins de plus de 50 ans.

5 – un sapin ou un pin à Noël ?

Vu dans la Dépêche du bassin :

« Les amis du pin de Bordeaux » veulent remettre au goût du jour la tradition oubliée qui voulait que tous les foyers bordelais mettent – non pas un sapin – mais un pin dans leur salon.

Tradition préférable à la coupe et au transport par la route de sapins dont une grande partie vient du Danemark - bien que le sapin Nordmann soit originaire du Caucase - mais cette tradition était tout de même dommageable, puisque chaque année des milliers de petits pins étaient coupés de façon sauvage dans les forêts pour cet usage ...

Une meilleure solution – qui permettrait à notre association de soutenir cette initiative - serait d'offrir pour un prix modéré à chaque foyer un jeune pin de bonne taille en container sous lequel les Pères Noël déposeraient leur cadeaux ; ces pins pourraient être replantés dans les jardins ou collectés par la municipalité et des associations pour un ré-emploi dans le domaine public.

Avec des intérieurs à température maximale de 19 degrés, les pins survivront aux fêtes de fin d'année !!



en pépinière un pinus pinaster, le pin maritime en conteneur peut se trouver à 25€ en taille 60/80cm
100 € en taille 120/150cm – 140 € en taille 150/175cm

Chaque année, c'est environ 6 millions de sapins coupés qui sont vendus en France dont ¼ en provenance du Morvan. voir le site de l'Association Française du Sapin de Noël Naturel <https://afsnn.fr/>

Joyeux Noël à tous !



Association des Propriétaires et Résidents pour la Sauvegarde du Moulleau

APRSM - ADHESIONS

Vous pouvez adhérer ou renouveler votre adhésion à l'association via le site internet www.aprsm.fr ou en envoyant votre cotisation avec votre nom, votre adresse postale au Moulleau et votre adresse mail

à APRSM – MA-AT 22, Bd du Général Leclerc 33120 ARCACHON

montant de la cotisation membre actif : 25 €
membre associé – famille : 5 €